

**RÉUNION DU CONSEIL
4 FÉVRIER 2019**

Lundi, le 4^e jour du mois de février 2019, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospere-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;
M. René Gravel, maire;

Est absente :

Mme Amélie Caron, conseillère;

Formant quorum sous la présidence du maire René Gravel.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Nicole Adam, agente de bureau.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
4. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
 - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Mandat à la firme Concordia Cabinet-Conseil - Développement organisationnel
 - b) Mandat à la firme d'avocats Bélanger Sauvé
 - c) Vente d'immeubles pour non-paiement des impôts fonciers
 - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.3. TRANSPORT
 - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Demande de dérogation mineure - Claude Cossette et Armand Therrien
 - 6.6. LOISIR ET CULTURE
 - 6.7. AUTRES
 - a) Coffre-fort à vendre
 - b) Demande financière - Gala Gens de Terre et Saveurs de la Mauricie 2019

- 6.8. CORRESPONDANCES
- 6.9. Compte-rendu des dossiers des élus
- 6.10. Compte-rendu du Maire concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
- 6.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
- 6.12. Période de questions diverses
- 6.13. Clôture de la séance

**3. 2019-02-20
NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De nommer Mme Nicole Adam secrétaire d'assemblée pour la séance régulière du 4 février 2018.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**4. 2019-02-21
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 janvier 2019 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et déclarent renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**5. 2019-02-22
APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de janvier 2019, portant les numéros 10260 à 10263, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2504 à 2525 inclusivement, pour une somme globale de 90 604,73\$. Les comptes à payer portant les numéros 10264 à 10295 inclusivement et totalisant la somme de 30 079,56 \$. Les salaires au montant de 18 813,63 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-02-23

6.1.a) MANDAT À LA FIRME CONCORDIA CABINET-CONSEIL - DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE requérir les services de la firme Concordia Cabinet-Conseil en développement organisationnel, pour un accompagnement lors du choix du titulaire à la direction générale. Le coût des honoraires professionnels s'élève à 5 000 \$ approximativement.

D'autoriser le maire, M. René Gravel à signer tous les documents requis.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2019-02-24

6.1.b) MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS BÉLANGER SAUVÉ

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater la firme d'avocats Bélanger SauvÉ de Trois-Rivières afin de procéder à l'élaboration et la rédaction d'un contrat de travail liant la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et le titulaire au poste de direction générale. Le coût pour la préparation de ce contrat est de 500 \$ approximativement.

D'autoriser le maire, M. René Gravel à signer tous les documents requis.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2019-02-25

6.1.c) VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE faire parvenir à la MRC des Chenaux, la liste des contribuables ayant un solde de cinquante dollars (50,00 \$) et plus au 31 décembre 2017.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3 TRANSPORT

6.4 HYGIÈNE DU MILIEU

6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-02-26

6.5.a) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - CLAUDE COSSETTE ET ARMAND THERRIEN

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-01, présentée par les propriétaires du lot numéro C1-587 du cadastre du Québec, pour une propriété située au rang Price à Saint-Prosper-de-Champlain;

CONSIDÉRANT que la nature de la demande consiste à aménager une chambre à l'intérieur de la cabane à sucre, alors que l'article 16.4 du règlement de zonage l'interdit;

CONSIDÉRANT que la chambre va aussi servir comme lieu d'entreposage;

CONSIDÉRANT que le propriétaire demeure à l'extérieur et qu'il a besoin d'un lieu pour s'héberger sommairement pendant les travaux acéricoles;

CONSIDÉRANT que la cabane existante possède déjà une chambre à coucher;

CONSIDÉRANT que le propriétaire déclare ne pas avoir l'intention d'utiliser le bâtiment comme chalet;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, tenue le 16 janvier 2019 et formant quorum sous la présidence de Mme Chantal Dansereau présidente, cette demande a été étudiée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, à savoir : La demande de dérogation mineure numéro 2018-01 devrait être acceptée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-01;

QUE l'utilisation de ce bâtiment doit être de nature agricole et toutes les autres normes qui sont applicables doivent être respectées;

QUE les conditions suivantes sont recommandées : Faire une installation septique conforme, fournir les photos et la facture de l'installation septique à la Municipalité et construire la cabane à sucre telle que présentée sur les plans.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.6 LOISIR ET CULTURE

6.7 AUTRES

2019-02-27

6.7.a) COFFRE-FORT À VENDRE

CONSIDÉRANT le réaménagement de la voûte, la Municipalité désire se départir d'un coffre-fort;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'offrir, en premier lieu aux citoyens de la municipalité, par le biais du journal local - Le Communal - la possibilité d'acheter cet article;

QUE les offres seront acceptées à l'hôtel de ville jusqu'au 28 février 2019, au plus tard 16 heures et devront être déposées dans une enveloppe cachetée;

QUE seules les offres raisonnables seront considérées;

QUE si personne de la municipalité n'est intéressée, cet article sera mis en vente sur le site kijiji.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2019-02-28

6.7.b) DEMANDE FINANCIÈRE - GALA GENS DE TERRE ET SAVEURS DE LA MAURICIE 2019

CONSIDÉRANT la demande de partenariat du Comité organisateur du Gala Gens de Terre et Saveurs de la Mauricie 2019 pour la tenue de leur sixième édition;

CONSIDÉRANT que cet événement de reconnaissance permet de valoriser le travail des entreprises qui se démarquent dans notre secteur ou notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel, conseiller :

DE ne pas contribuer financièrement à cet événement compte tenu qu'aucun montant d'argent n'a été prévu au budget de l'année financière 2019.

Un (1) vote contre : Mme France Bédard, conseillère.

Adopté à la majorité des conseillers.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.8 CORRESPONDANCES

6.8.a) RISTOURNE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

La Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain a reçu sa part de la ristourne 2018 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ). Il s'agit d'un montant de 1 914 \$.

6.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

6.10 COMPTE-RENDU DU MAIRE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

6.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

6.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2019-02-29

6.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 8 h 15.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

René Gravel
Maire

Nicole Adam
Secrétaire d'assemblée